

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE
BP 157 Tél. : 222 29 21 Yaoundé

DEPARTEMENT DE LA GEODESIE ET DE
LA PHOTO-TOPOGRAPHIE

SERVICE DE LA PHOTOGRAMMETRIE

Yaoundé, le 23 mars 2006

N° 0005 /AMS/MINRES/INC/DGPT/SP

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

<u>Superficie mesurée:</u>	34 199 hectares
<u>Demandeur :</u>	Commune de Gari Gombo
<u>Mappe de référence .:</u>	1/200 000 ^e ISH Yokadouma Feuille N° NA-33-XXII
<u>Situation de la concession :</u>	(Forêt communale de Gari-Gombo) Département de BOUMBA et NGOKO Arrondissement de GARI-GOMBO
<u>Planimètre :</u>	MapInfo Professional 5.5

DEFINITION DES LIMITES DE LA CONCESSION

Le point de repère **R**, se trouve sur la borne géodésique située sur la route YOKADOUMA - MBOY II entre les villages BOMPELO et MANG. Cette borne géodésique est identifiée sur la carte 1/200 000^e ISH YOKADOUMA sous le n° 614 ;

- Du point **R**, suivre une droite de gisement 22° sur une distance de 5,06 Km pour atteindre le point **A** dit de base situé sur un confluent de la rivière DJOUMBI.

AU SUD :

- Du point **A** de base, suivre en aval la rivière DJOUMBI sur une distance de 3,46 Km pour atteindre le pont **B** situé sur une confluence ;

- Du point **B**, suivre en amont l'autre affluent sur une distance de 4,66 Km pour atteindre le point **C**, situé sur une source ;
- Du point **C**, suivre une droite de gisement 33° sur une distance de 0,67 Km pour atteindre le point **D**, situé à environ 300 m de la frontière internationale avec la REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ;

A L'EST :

- Du point **D**, suivre une droite de gisement 316° sur une distance de 27 Km pour atteindre le point **E**, environ 300 m de la frontière internationale avec la REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ;
- Du point **E**, suivre une droite de gisement 330° sur une distance de 8,42 Km pour atteindre le point **F**, situé sur un cours d'eau non dénommé ;

AU NORD :

- Du point **F**, suivre en amont ce cours d'eau non dénommé sur une distance de 4,64 Km pour atteindre le point **G**, situé sur une source ;
- Du point **G**, suivre une droite de gisement 162° sur une distance de 1,84 Km pour atteindre le point **H**, situé sur une source de la rivière dénommée MONCHOUKA, affluent du cours d'eau MOPOUO ;
- Du point **H**, suivre en aval le cours de cet affluent, puis le cours d'eau MOPOUO sur une distance de 14,31 Km environ pour atteindre le point **I** situé sur une confluence ;

A L'OUEST :

- Du point **I**, suivre une droite de gisement 155° sur une distance de 2,24 Km pour atteindre le point **J**, situé sur un affluent non dénommé de la rivière MOPOUO ;
- Du point **J**, suivre en aval le cours de cet affluent non dénommé sur une distance de 1,68 Km pour atteindre sa confluence avec un affluent non dénommé. Puis suivre en amont cet affluent non dénommé sur une distance de 2,08 Km pour atteindre le point **K**, situé sur une source ;
- Du point **K**, suivre une droite de gisement 97° sur une distance de 1,69 Km pour atteindre le point **L**, situé sur une source d'un affluent non dénommé de la rivière LIMWE ;
- Du point **L**, suivre une droite de gisement 99° sur une distance de 4,21 Km pour atteindre le point **M**, situé sur une source d'un affluent non dénommé de la rivière LIMWE ;
- Du point **M**, suivre en aval cet affluent sur une distance de 3,00 Km pour atteindre le point **N**, situé sur la confluence LIMWE et son affluent AKOUKOULI ;

AU SUD :

- Du point **N**, suivre en amont la rivière AKOUKOULI sur une distance de 11,22 Km pour atteindre le point **O**, situé sur une source ;
- Du point **O**, suivre une droite de gisement 124° sur une distance de 4,86 Km pour atteindre le point **P**, situé sur une source d'un affluent non dénommé de la rivière DJOUMBI ;
- Du point **P**, suivre en aval cet affluent non dénommé sur une distance de 7,32 Km pour rejoindre le point **A** dit de base.

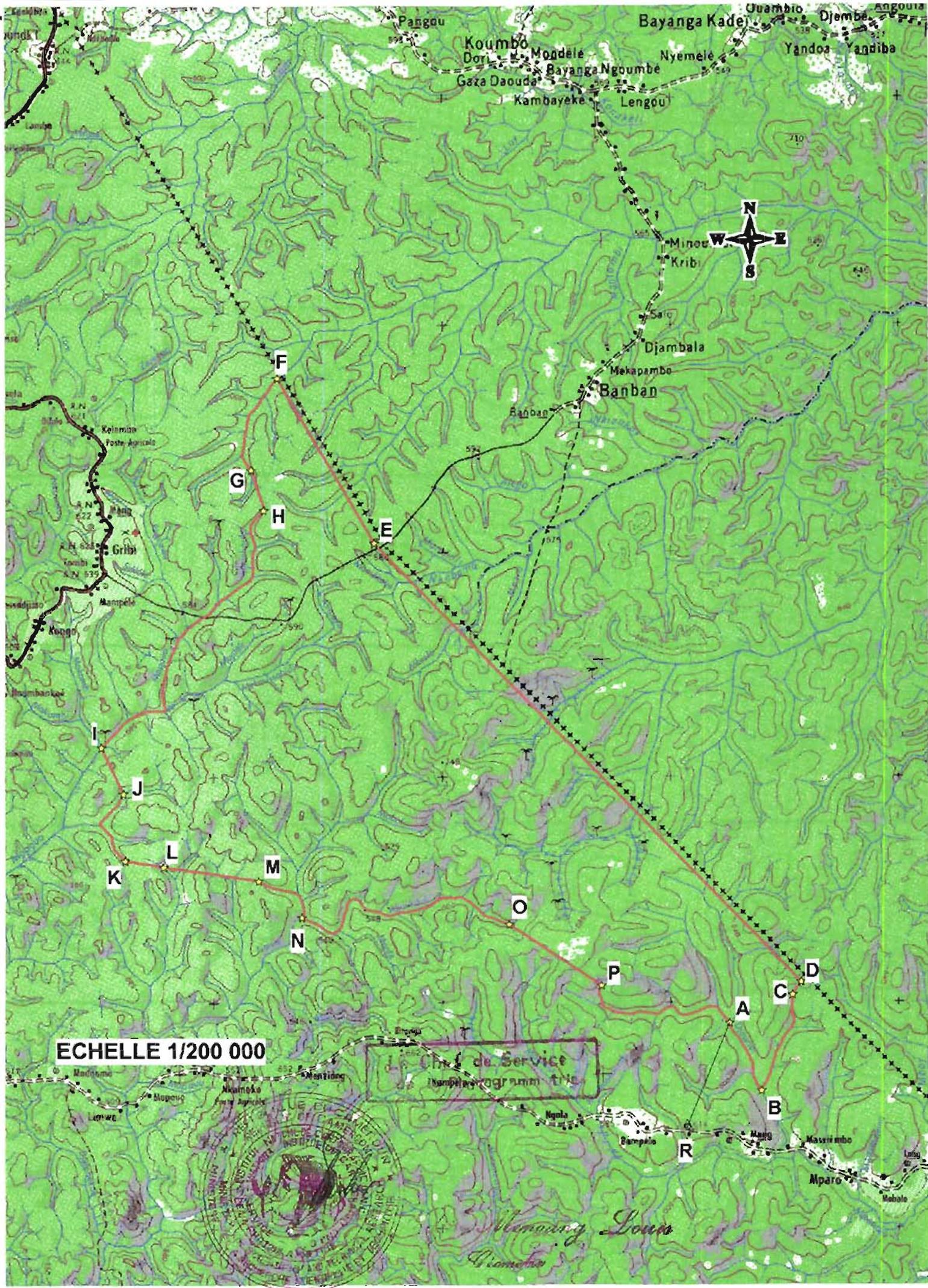
La zone ainsi circonscrite couvre une superficie de 34 199 hectares (trente quatre mille cent quatre vingt dix neuf hectares).

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit./-

Le Chef de la Section Géométrie



Najia Mwanang Louwa
Géométrie



ECHELLE 1/200 000

Centre de Service
Programme ATRIS



Moussy Louisa
Diamono